

Procès-verbal

Conseil communautaire du jeudi 21 septembre 2023

• date de convocation le vendredi 15 septembre 2023 • nombre de conseillers en exercice : 82 • quorum : 42

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Belvedere, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 73

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Serge Tichkiewitch

Christian Gogny

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Martine Lambert (partie au rapport 5 en donnant pouvoir à Chantal Giorda) - Alain Thieffinat (parti au rapport 5 en donnant pouvoir à Michel Dyen)

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Walter Sartori - Philippe Vuillermet

Corinne Charles (arrivée au rapport 2) - Marine Mithieux - Franck Morat

Stéphane Bochet (parti au rapport 5)

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen (parti au rapport 5 en donnant pouvoir à Sandra Ferrari)

Sandra Ferrari

Max Joly (parti au rapport 9)

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier (parti au rapport 5)

Anne-Marie Barouti - Michel Dyen

Danielle Romagnoli

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseiller titulaire excusé représenté par un suppléant :

Christophe Richel

• conseillers titulaires excusés ayant donné un pouvoir :

de Michel Camoz à Christelle Favetta-Sieyes - de Jean-Pierre Casazza à Daniel Bouchet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Hervé Ferroud-Plattet à Eric Delhommeau - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Alain Saurel à Anne-Marie Barouti - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt

GRAND CHAMBERY

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Table des matières

Administration générale

- 1 Installation d'une conseillère communautaire de Cognin
 - 2 Election du président de Grand Chambéry
 - 3 Détermination du nombre de vice-présidents et vice-présidentes
 - 4 Recours au vote électronique pour les opérations relatives à l'élection des vice-présidents et vice-présidentes
 - 5 Election des vice-présidents et vice-présidentes de Grand Chambéry
 - 6 Détermination du nombre de membres du Bureau
 - 7 Recours au vote électronique pour les opérations relatives à l'élection des membres du Bureau
 - 8 Election des membres du Bureau de Grand Chambéry
 - 9 Délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et au président
- Abrogation de la délibération n° 002-22 C

Max Joly, en tant que doyen de l'assemblée, préside la séance jusqu'à l'élection d'un nouveau président ou d'une nouvelle présidente.
Il remercie la commune de Challes-les-Eaux pour l'accueil du Conseil communautaire.

Josette Rémy se réjouit que cette assemblée si importante se tienne dans une commune périphérique.
Elle invite à porter attention à l'image que les débats filmés de ce soir, qu'elle souhaite calmes et respectueux, donneront aux habitants.

Max Joly rappelle que Philippe Gamen a présidé la Communauté d'agglomération du 9 juillet 2020 au 15 septembre 2023. Aurélie Le Meur, en tant que 1^e vice-présidente, a assuré l'intérim jusqu'à ce soir.
Il procède à l'appel des membres du Conseil communautaire et salue Marine Mithieux, nouvelle conseillère communautaire de Cognin.

Arthur Boix-Neveu, benjamin de l'assemblée, est désigné comme secrétaire de séance.

Max Joly fait état du document remis sur table (liste des élus du Conseil communautaire avec un numéro affecté à chaque élu, qui sera utilisée pour le vote électronique dans l'hypothèse où cette modalité de vote serait retenue).

1 - Installation d'une conseillère communautaire de Cognin

Max Joly, président doyen de l'assemblée, indique qu'Emilio Pla Diaz a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal de Cognin et, par conséquent, de conseiller communautaire.

L'article L. 273-10 du code électoral a été modifié par la loi n° 2023-506 du 26 juin 2023 pour permettre le remplacement d'un conseiller communautaire sans tenir compte du sexe de l'élu appelé à le remplacer, lorsqu'il n'est plus possible de le remplacer par un élu du même sexe. Ainsi, conformément à la loi n° 2023-506, Emilio Pla Diaz est remplacé par Marine Mithieux.

Vu l'article L. 273-10 du code électoral,

Décision : *Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **prend acte** de l'installation de Marine Mithieux en tant que conseillère communautaire de Cognin

2 - Election du président de Grand Chambéry

Max Joly rappelle les conditions requises pour être élu président (majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième tour).

Il souligne que seront déclarés blancs ou nuls notamment :

- les bulletins sans enveloppe,
- les bulletins manuscrits mentionnant le nom d'un candidat déjà déclaré sur bulletin imprimé,
- les bulletins rayés ou raturés,
- les bulletins portant des signes de reconnaissance.

En revanche, sont valables les bulletins manuscrits exprimant un vote pour un candidat non déclaré à condition que les bulletins soient lisibles et non raturés.

Il lance un appel à candidatures.

Alexandre Gennaro et **Thierry Repentin** se déclarent candidats. L'ordre de leur prise de parole est déterminé au moyen d'un tirage au sort réalisé par **Arthur Boix-Neveu**.

Max Joly invite les candidats à s'exprimer 5 minutes chacun.

Thierry Repentin prononce le discours suivant.

« C'est jeudi dernier dans l'enceinte du Bureau de notre agglomération que j'ai indiqué que je serais candidat pour succéder à Philippe Gamen, car il me semble que c'était l'endroit qui était le plus adapté pour le faire. Je voudrais simplement préciser, pour celles et ceux qui n'ont pas complètement suivi les choses, que je ne suis pas candidat d'une primaire, je ne suis pas le candidat d'une formation politique ou d'un camp car je

pense qu'on ne peut pas gouverner une agglomération une partie contre l'autre. Ce n'est pas la lettre ni l'esprit de la loi qui a créé les EPCI, qui sont des outils au service des communes.

Je voudrais vous dire quelques mots sur le changement de méthode et sur le fond. Toute décision qui impacte nos communes, et singulièrement les finances municipales, doivent être discutées au préalable, au risque de susciter, sinon des interrogations, des incompréhensions regrettables. Aucun dossier, aussi légitime et nécessaire fut-il, ne doit être découvert par les élus au moment de son vote par le Conseil communautaire. Sur ce chemin, notre agglomération doit retrouver du dialogue, du travail apaisé, du collectif et nous avons le collectif pour y arriver. C'est en tout cas ce que je ressens chez mes collègues élus lors des discussions que j'ai avec eux. J'ai perçu une envie d'agglomération dont nous avons besoin chez de nombreux collègues. Je prends l'engagement de formaliser (la loi nous y invite) un pacte de gouvernance dès cet automne pour poser des bases saines à nos travaux. Cet exercice peut être l'occasion, nous en déciderons ensemble, de rappeler le rôle central de la Conférence des maires qui est le véritable pivot de l'agglomération. Cette instance doit permettre à toutes les communes d'accéder à l'information, de la partager et de se faire entendre.

Comme candidat à la présidence de l'agglomération, ma grande préoccupation est de savoir comment nous mettrons les deux ans et demi à venir au service d'une agglomération fonctionnelle et efficace pour nos communes et les habitants de Grand Chambéry. Je ne suis pas candidat pour faire carrière, je pense qu'elle est plutôt derrière moi. Je n'ai pas, dans les prises de contacts, fait des propositions à quiconque selon l'interlocuteur que j'avais. J'ai eu un dialogue franc, identique et parfaitement constant à chacun des interlocuteurs que j'ai eus. Je m'engage sur le fond des dossiers pour l'agglomération et nous devons former une équipe efficace basée sur des compétences de chacun, basée sur de la confiance du collectif, et je crois vraiment qu'on a de quoi dans cette enceinte. Il y aura peut-être des ajustements dans l'exécutif mais pas de chamboulements, et de même pour les outils que sont les satellites de l'agglomération. Ces derniers doivent travailler sereinement et je ne souhaite pas la modification de la composition.

Dans cette fonction de président, je sais la nécessité d'être au contact des maires des communes dans un travail quotidien de confiance. J'ai été entre 2001 et 2004 président de Chambéry métropole. Je sais la disponibilité qu'il faut, indispensable, mais aussi l'exigence de rigueur et d'impartialité.

Je proposerai que la première vice-présidence, qui implique une relation de travail en proximité avec le président, soit confiée à un élu qui ne fait pas partie de ce qu'on appelle mes soutiens, et qui assumera des délégations structurantes importantes. On a besoin de faire ensemble une intercommunalité qui ne peut pas avancer dans le clivage permanent.

Un mot sur le fond. C'est le projet d'agglomération qui est notre socle, notre ambition, notre direction. Je l'ai voté comme tout le monde à l'unanimité. C'est donc ce qui doit me guider, y compris sur les 120 actions qui sont à décliner. Certaines sont à améliorer et des champs à défricher complètement, car des orientations ont été prises mais tout n'a pas été engagé. Il faudra pour cela débattre en transparence et avec les communes, mais on peut aussi sur le fond des choses, faire de la différenciation. Il y a des demandes différentes d'un territoire à l'autre. Il faut bien le comprendre et il faut que notre institution puisse s'adapter pour être efficace, partout selon des modalités différentes. Les populations attendent le même niveau de service sur l'eau, l'assainissement, les déchets mais parfois les besoins sont de natures différentes dans les communes rurales de montagne et dans les communes de plaine, par exemple sur la mobilité, l'urbanisme, l'agriculture. Les demandes sont différentes et l'agglomération doit adapter ses propres politiques, compte tenu de cette diversité. La loi 3DS nous offre la possibilité de reconnaissance de ses spécificités territoriales. C'est d'ailleurs inscrit noir sur blanc dans le projet d'agglomération. Adaptons-nous, agissons différemment là où les besoins sont différents.

Bien entendu, tout cela nécessitera pour avancer d'aller chercher des moyens et je m'y emploierai. Il faut savoir sonner à toutes les portes au niveau départemental évidemment, mais aussi aux niveaux régional, national et européen. Il existe de nombreux dispositifs nationaux dont nous pouvons bénéficier. Il faut aller se battre pour les obtenir.

Notre action s'inscrit dans une longue histoire et nous devons penser aux générations qui nous succéderont pour que, dans ce territoire d'exception, nous ayons toujours des villes qui soient durablement habitables et des villages durablement habités. Je vous invite à un travail collectif et apaisé et consensuel dans cette perspective. »

Alexandre Gennaro prononce le discours suivant.

« C'est un honneur pour moi de m'exprimer ce soir devant le Conseil communautaire de Grand Chambéry. Je sais combien notre agglomération est essentielle pour notre territoire. Ma candidature se veut dans la continuité des importantes actions engagées. Elle est synonyme d'apaisement, de travail et d'accomplissement collectifs. Je respecterai la diversité de chacune des 38 communes. Ce sont elles qui font de notre agglomération un territoire unique. Cela nécessite d'être à votre écoute afin de porter ensemble des projets répondant aux attentes de nos administrés.

Je remercie sincèrement Philippe Gamen pour son investissement durant ces trois années de mandat. Il a su œuvrer dans l'intérêt de chacune de nos communes en respectant leurs spécificités. Je tiens également à

saluer l'ensemble des vice-présidents, des conseillers délégués et des conseillers communautaires pour l'élaboration et l'approbation à l'unanimité de notre projet d'agglomération. Un projet d'agglomération ambitieux aux enjeux multiples avec pour objectif de préserver la qualité de vie des habitants actuels et à venir. Cela réclame un service public de qualité, toujours plus efficace et efficient, garantissant durablement la ressource en eau, assurant un service de collecte et de traitement des eaux et des déchets vertueux, organisant une mobilité durable, un service public à l'écoute des habitants.

Le territoire de Grand Chambéry est recouvert de 57 % de forêt, 25 % sont occupés par l'agriculture et 10 % sont urbanisés. Les 8 % du territoire restants non urbanisés sont constitués d'espaces naturels. Ces espaces renforcent l'identité locale et contribuent à la qualité de notre cadre de vie. L'enjeu pour les années futures sera de valoriser les richesses du territoire en soutenant les initiatives locales, le tissu économique agricole, en proposant une offre de logements diversifiés, sains et performants, tout en limitant l'étalement urbain et en développant les énergies renouvelables. Il faudra pour ce faire retrouver un équilibre entre la nature et le bâti en ville, préserver la diversité des milieux naturels si chère aux grand-Chambériens. Nous devons aussi faire de Grand Chambéry une destination touristique du bien vivre, de loisirs de montagne et de plein-air, dotée d'une offre culturelle et patrimoniale de référence.

Quelle que soit la taille de la commune membre de notre collectivité, sans avoir à prendre de nouvelles compétences, nous continuerons d'accompagner chacun et chacune d'entre vous dans vos grands projets structurants. L'intercommunalité n'est autre que la solidarité entre les communes.

Si vous m'accordez votre confiance, je proposerai de porter le nombre de vice-présidents à 13. Nous avons de gros enjeux devant nous. C'est pourquoi je souhaiterais que vous puissiez réélire les vice-présidents en place depuis le début du mandat. Il faut assurer la continuité immédiate des dossiers. Cela serait un signe fort de notre volonté de travailler ensemble dans un climat apaisé. Je m'engage à suivre et à accompagner chacun d'entre eux dans sa délégation. Les membres de l'exécutif doivent être les garants des décisions prises par le Conseil communautaire.

Les Conférences des maires, les réunions de secteur ou les commissions seront plus régulières et thématiques pour nous servir à coconstruire les projets afin de répondre à vos attentes. L'agglomération se doit d'être au service des communes, facilitatrice et bienveillante, avec des outils que vous connaissez tous comme le service d'appui aux communes nouvellement mis en place et les fonds de concours. Maire, élu, chef d'entreprise, je suis en permanence au contact des préoccupations de nos administrés. Comme j'ai su le faire depuis le début du mandat, je continuerai à être réellement disponible pour les élus, les habitants, les entreprises et les associations.

Ces dernières semaines, j'ai souhaité échanger avec chacune et chacun d'entre vous, directement et librement. Je tiens à vous remercier pour la richesse de nos échanges. Comme vous, j'aime ce territoire, je continuerai à œuvrer au service des femmes et des hommes qui composent notre belle agglomération. »

Max Joly invite chaque candidat à désigner un assesseur.

Sur proposition respectivement de Thierry Repentin et Alexandre Gennaro, **Franck Morat** et **Philippe Gamen** sont désignés assesseurs du bureau de vote.

Max Joly procède à l'appel des conseillers communautaires qui se lèvent pour se rendre à l'isoloir et déposer leur bulletin dans l'urne.

Franck Morat et **Philippe Gamen** procèdent au dépouillement.

Max Joly annonce les résultats du scrutin :

1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 82 Votants : 82 Suffrages exprimés : 80 Votes blancs : 2 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 41	
	Nombre de suffrages obtenus
Alexandre Gennaro	35

Vu les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 5211-2 et L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé au présent acte,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire **proclame** Thierry Repentin président de Grand Chambéry et le **déclare installé**.

Thierry Repentin prononce le discours d'investiture suivant.

« Mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs les conseillers communautaires, chers collègues, c'est avec une émotion certaine que je prends la parole pour la première fois comme président de Grand Chambéry. Je vous remercie évidemment pour cette confiance qui m'est accordée par la majorité d'entre vous, et je veux aussi saluer Alexandre Gennaro pour son engagement pour Grand Chambéry que nous avons en commun. Je souhaite que nous puissions aussi l'applaudir. Je voudrais aussi remercier Max Joly pour sa présidence éphémère mais réussie, en précisant que ce n'était pas la première fois qu'il y avait une élection d'un président de l'agglomération ailleurs qu'à Chambéry. C'est le privilège de l'âge qui me permet de le dire, puisqu'en 2001 le président de Chambéry métropole a été élu à Cognin à l'occasion d'une longue séance.

Je mesure évidemment la responsabilité qui est la mienne, je mesure aussi les attentes qui sont fortes de la part de beaucoup d'entre vous. Le président de Grand Chambéry est à la tête d'une agglomération, il a une mission qui est avant tout une mission fédératrice d'animation d'un travail collectif de mobilisation d'un territoire, et cette mission ne s'entend qu'en termes de collectif entouré de l'ensemble du Conseil communautaire, et bien évidemment des communes, puisque l'intercommunalité, je le répète, procède du suffrage universel exprimé dans chacune des communes de l'agglomération. La responsabilité est double vis-à-vis des élus communautaires évidemment qui sont les représentants des communes, en même temps qu'auprès des habitants, des acteurs économiques, associatifs de Grand Chambéry qui attendent des résultats qui soient clairs et mesurables.

Le bénéfice de l'expérience est d'abord celui de mesurer, il faut le dire avec grande humilité, qu'on s'inscrit dans une histoire longue qui nous dépasse et notre agglomération a une histoire très dynamique. Elle s'est élargie, notamment lorsque j'étais président, au plateau de la Lysse mais depuis elle s'est élargie beaucoup plus. Elle s'est enrichie de nouvelles communes, de compétences. Elle a initié des politiques publiques parfois novatrices au niveau national.

Elle le doit, il faut le rappeler, au volontarisme d'élus qui se sont entendus sur la base de l'intérêt général en acceptant des compromis pour faire avancer les territoires. Elle le doit aussi à l'engagement d'agentes et d'agents de la fonction publique territoriale qui composent les services de l'agglomération. Et là aussi, c'est le privilège de l'âge, je voudrais aussi rendre hommage, parce que c'est sous leur impulsion que les choses avancent, aux directeurs que j'ai connus (Dominique Bergé, Michel Goudouneix, Benoît Savineaux). Parmi celles et ceux qui ont marqué par leurs décisions ce territoire et avec qui j'ai travaillé, je voudrais citer Michel Maurin que certains ont connu il y a quelques années à la tête de notre structure, Marius Pillet, Louis Besson, et également Xavier Dullin qui était le président de la nouvelle agglomération Grand Chambéry, sans oublier évidemment Philippe Gamen qui a conduit aux destinées de notre intercommunalité au cours des trois dernières années. Je veux également saluer les anciens présidents de la Communauté de communes des Bauges, parce que vous avez rejoint cette belle intercommunalité qu'est Grand Chambéry mais les liens préexistaient avec la Communauté de communes du Cœur des Bauges, déjà avec Anne Gagneur, Paul Casier puis Pierre Hémar avec qui j'ai échangé encore ces derniers jours.

La recherche de l'intérêt général à l'échelle du bassin de vie, c'est le sens, à mes yeux du fait intercommunal, c'est l'histoire dans laquelle nous nous inscrivons et c'est aussi l'ambition que nous pouvons avoir pour Grand Chambéry, celle de continuer à avancer, à se développer en bonne intelligence et d'innover aussi. Notre force, ce doit être la solidarité, c'est l'esprit même de la loi qui fonde les règles de l'intercommunalité. A travers l'agglomération, nous mettons en commun nos énergies, nous mutualisons les moyens financiers, humains, matériels, les compétences, et je crois à une intercommunalité de projets qui donne un objet concret à ce rassemblement. C'est une formidable force mobilisatrice autant que de précieux services rendus aux communes, et pour cela nous explorerons tous les outils qui existent.

Il faut se mettre au travail sans tarder. Dans les tout prochains jours, je réunirai donc la Conférence des maires (cela ne va pas vous surprendre puisque j'ai beaucoup insisté sur la représentativité des maires qui fondent l'intercommunalité), pour engager le travail d'une méthode nouvelle et la définition du pacte de gouvernance auquel j'ai fait référence dans mon acte de candidature. Et comme je m'y suis engagé, je veux que nous rendions notre copie avant la fin de l'automne. Il nous reste deux ans et demi de mandat. Il n'y a pas de temps à perdre.

Sur la base de notre projet d'agglomération qui reste le fil conducteur du mandat, je souhaite que nous mettions en œuvre des priorités clarifiées. Je voudrais souligner trois éléments qui me paraissent essentiels ici. Les attentes sont fortes. En matière économique, les acteurs nous sollicitent sur les grands défis qui sont, par exemple, les questions foncières, le tourisme ou encore l'agriculture. En matière sociale, l'agglomération dispose d'une responsabilité particulière à l'égard de ses compétences d'aujourd'hui : la politique de la ville bien sûr, mais aussi l'emploi, l'insertion, le logement. Il est au carrefour des questions sociales et économiques, et est quant à lui confronté à une crise majeure au niveau national qui affecte aussi notre territoire. Nous devons agir pour apporter des solutions à notre échelle et l'agglomération est aussi confrontée, comme partout en France et dans le monde, au changement climatique. Ses compétences l'érigent en collectivité de la transition écologique et énergétique et notre projet d'agglomération développe le travail à mener.

Parce que les attentes sont fortes, nous devons prendre l'attache de l'ensemble des acteurs de ce territoire. Je vous propose que nous ayons une action particulière en ce sens pour aller devant les acteurs économiques, des associations qui relèvent de nos compétences, et avec les communes, de la population. Discutons, associons les acteurs. Ils nous aideront, je pense, à réaliser le projet d'agglomération.

Ces considérations vont nous amener forcément à prioriser notre projet et donc à allouer les moyens nécessaires en fonctionnement comme en investissement. Ce travail essentiel devra être mené sereinement en associant les communes au moment où les collectivités font face à un mur budgétaire inédit, avec des décisions nationales qui effectivement vont avoir un grand impact sur les finances municipales et intercommunales. Il faudra donc être inventif et astucieux, y compris pour aller chercher de nouveaux moyens et nous aurons l'occasion évidemment d'y revenir rapidement.

Il nous revient désormais de permettre à notre conseil de fonctionner. L'ordre du jour appelle à étudier la composition de l'exécutif. Je l'ai annoncé clairement, il devra refléter un principe d'une gouvernance partagée, représentative des territoires de l'agglomération, de ses sensibilités, et même si des changements sont naturels, je l'ai dit il y a une semaine et je l'ai redit tout à l'heure, je ne souhaite pas de bouleversements majeurs, mais des adaptations qui me semblent importantes. Nous avons l'occasion de partir du bon pied en laissant de côté, peut-être, ce qui n'a pas fonctionné. C'est pourquoi je souhaite, pour confirmer ce que j'ai indiqué à la fois en Bureau de notre agglomération, comme je l'ai proposé tout à l'heure, proposer au vote du Conseil communautaire la candidature d'une première vice-présidence qui ne soit pas issue de ce que l'on peut appeler mes soutiens (si tant est que cette intercommunalité soit séparée en deux fractions, cela n'est pas le cas, la réalité est bien plus complexe que cela et heureusement d'ailleurs), et qui ait pour le coup participé à la primaire du groupe des élus qui s'est constitué cet été, parce que c'est aussi en tendant la main, en faisant des gestes de cette nature, que l'on peut constituer sur des bases de partage, de travail, l'avenir de notre intercommunalité.

Notre deuxième vice-président sortant, mère de la commune la plus peuplée après la ville centre, me paraît naturellement celui qui peut, et en ce qui me concerne qui, je pense, doit, assurer cette fonction. Je veux donc dire à Luc Berthoud, s'il accepte, que je souhaite que nous puissions travailler en commun et qu'il soit aussi le garant de l'unité de notre exécutif. La rigueur de son travail, tant dans la commune de La Motte-Servolex qu'au sein même de notre EPCI, et les résultats qui sont les siens, me semblent reconnus de tous et son élection à la première vice-présidence serait à mon sens un signal d'apaisement attendu par tout le monde.

Mais avant de procéder à l'élection, il faut notamment déterminer le nombre de vice-présidents et vice-présidentes et je proposerai que nous partions sur 13 vice-présidences. Mais j'ai conscience que la proposition que je fais doit pouvoir être discutée et j'imagine que le maire à qui j'ai fait cette proposition a peut-être aussi besoin d'en parler, donc je vous propose que nous fassions une suspension de séance pour que nous puissions nous retrouver d'ici quelques minutes après dialogue. »

La séance est interrompue à 20h25 et reprend à 22h10.

Thierry Repentin indique avoir proposé une liste représentative des territoires et des différentes sensibilités. Un accord est intervenu avec celles et ceux qui ont bien voulu saisir la main tendue. Pour des raisons d'équilibre, cet accord a finalement porté sur 14 vice-présidences :

- 1) Luc Berthoud,
- 2) Cécile Trahand,
- 3) Franck Morat,
- 4) Marie Bénévisse,
- 5) Alain Caraco,
- 6) Christophe Pierretton,
- 7) Pierre Brun,

- 8) Daniel Rochaix,
- 9) Jean-Benoît Cerino,
- 10) Isabelle Dunod,
- 11) Michel Dyen,
- 12) Jean-Marc Léoutre,
- 13) Serge Tichkiewitch,
- 14) Jean-Maurice Venturini,

3 - Détermination du nombre de vice-présidents et vice-présidentes

Thierry Repentin, président, rappelle que le Conseil communautaire est composé de 82 membres.

Le nombre de vice-présidents et vice-présidentes est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents et vice-présidentes.

L'application de ce pourcentage à l'effectif du Conseil communautaire porterait le nombre de vice-présidences à 17, qui serait donc plafonné à 15.

Il est proposé de fixer le nombre de vice-présidents et vice-présidentes à 14.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 octobre 2019 fixant le nombre de sièges du Conseil communautaire,

Vu l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Décision : Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **fixe** le nombre de vice-présidents et vice-présidentes à 14.

4 - Recours au vote électronique pour les opérations relatives à l'élection des vice-présidents et vice-présidentes

Thierry Repentin, président, rappelle que l'élection des membres des instances de Grand Chambéry nécessite des opérations électorales chronophages.

Pour pallier cette difficulté, il est proposé de recourir au vote électronique.

Il est précisé que le système de vote électronique garantit les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales (secret du vote, sincérité du scrutin...).

Vu les articles L. 2121-21 et L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales,

Décision : Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **recourt** au vote électronique pour les opérations au scrutin secret de la séance du 21 septembre 2023 relatives à l'élection des vice-présidents et vice-présidentes.

5 - Election des vice-présidents et vice-présidentes de Grand Chambéry

Luc Berthoud fait part de sa candidature à la 1^{re} vice-présidence, en conscience et en responsabilité, n'étant pas pratiquant de la chaise vide.

Laurent Lugnier, prestataire chargé du vote électronique, procède à une démonstration.

1^{re} vice-présidence : est enregistrée la candidature de Luc Berthoud.

1^e vice-présidence - 1^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 76 Suffrages exprimés : 66 Votes blancs : 10 Votes nuls : 0 Abstentions : 3 Majorité absolue : 34	
	Nombre de suffrages obtenus
Luc Berthoud	61
Alexandre Gennaro	4
Corine Wolff	1

2^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Cécile Trahand.

2^e vice-présidence - 1^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 74 Suffrages exprimés : 60 Votes blancs : 14 Votes nuls : 0 Abstentions : 5 Majorité absolue : 31	
	Nombre de suffrages obtenus
Cécile Trahand	52
Alexandre Gennaro	4
Josette Rémy	2
Christophe Richel	1
Corine Wolff	1

3^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Franck Morat.

3^e vice-présidence - 1^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 77 Suffrages exprimés : 72 Votes blancs : 5 Votes nuls : 0 Abstentions : 2 Majorité absolue : 37	
	Nombre de suffrages obtenus

Franck Morat	66
Alexandre Gennaro	3
Corine Wolff	1
Jimmy Bâabâa	1
Michel Camoz	1

4^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Marie Bénévisse.

4 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 75 Suffrages exprimés : 67 Votes blancs : 8 Votes nuls : 0 Abstentions : 4 Majorité absolue : 34	
	Nombre de suffrages obtenus
Marie Bénévisse	57
Alexandre Gennaro	4
Christelle Favetta Sieyes	2
Pascal Mithieux	1
Christian Berthomier	1
Michel Camoz	1
Jocelyne Gougou	1

5^e vice-présidence : sont enregistrées les candidatures d'Alain Caraco et Alexandre Gennaro.

5 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 79 Suffrages exprimés : 76 Votes blancs : 3 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 39	
	Nombre de suffrages obtenus
Alain Caraco	38
Alexandre Gennaro	34
Damien Regairaz	2

Jimmy Bâabâa	1
Christelle Favetta Sieyes	1

5 ^e vice-présidence - 2 ^{ème} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 79 Suffrages exprimés : 77 Votes blancs : 2 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 39	
	Nombre de suffrages obtenus
Alain Caraco	40
Alexandre Gennaro	33
Damien Regairaz	3
Christelle Favetta Sieyes	1

6^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Christophe Pierretton.

6 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 76 Suffrages exprimés : 62 Votes blancs : 13 Votes nuls : 1 Abstentions : 3 Majorité absolue : 32	
	Nombre de suffrages obtenus
Christophe Pierretton	51
Alexandre Gennaro	7
Christian Berthomier	2
Arthur Boix-Neveu	1
Farid Rezzak	1

7^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Pierre Brun.

7 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 77 Suffrages exprimés : 61	

Votes blancs : 16 Votes nuls : 0 Abstentions : 2 Majorité absolue : 31	
	Nombre de suffrages obtenus
Pierre Brun	47
Alexandre Gennaro	8
Brigitte Bochaton	2
Daniel Bouchet	2
Vincent Boulnois	1
Max Joly	1

8^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Daniel Rochaix.

8 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 79 Suffrages exprimés : 64 Votes blancs : 15 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 33	
	Nombre de suffrages obtenus
Daniel Rochaix	54
Alexandre Gennaro	8
Jimmy Bâabâa	1
Aurélié Le Meur	1

9^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Jean-Benoît Cerino.

9 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 77 Suffrages exprimés : 55 Votes blancs : 22 Votes nuls : 0 Abstentions : 2 Majorité absolue : 28	
	Nombre de suffrages obtenus
Jean-Benoît Cerino	42

Alexandre Gennaro	10
Vincent Boulnois	1
Christelle Favetta Sieyes	1
Marie Perrier	1

10^e vice-présidence : est enregistrée la candidature d'Isabelle Dunod.

10 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 79 Suffrages exprimés : 58 Votes blancs : 21 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 30	
	Nombre de suffrages obtenus
Isabelle Dunod	41
Alexandre Gennaro	15
Brigitte Bochaton	2

11^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Michel Dyen.

11 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 79 Suffrages exprimés : 71 Votes blancs : 8 Votes nuls : 0 Abstentions : 0 Majorité absolue : 36	
	Nombre de suffrages obtenus
Michel Dyen	58
Alexandre Gennaro	5
Pierre Duperier	2
Christelle Favetta Sieyes	2
Anne-Marie Barouti	1
Arthur Boix-Neveu	1
Laïla Karoui	1
Farid Rezzak	1

12^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Jean-Marc Léoutre.

12 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 76 Suffrages exprimés : 59 Votes blancs : 17 Votes nuls : 0 Abstentions : 3 Majorité absolue : 30	
	Nombre de suffrages obtenus
Jean-Marc Léoutre	41
Benoit Perrotton	6
Christelle Favetta Sieyes	3
Arthur Boix-Neveu	3
Christian Gogny	2
Jean-Pierre Coendoz	1
Alexandre Gennaro	1
Laïla Karoui	1
Christophe Richel	1

13^e vice-présidence : sont enregistrées les candidatures de Serge Tichkiewitch et Sandra Ferrari.

13 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin	
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 78 Suffrages exprimés : 73 Votes blancs : 5 Votes nuls : 0 Abstentions : 1 Majorité absolue : 37	
	Nombre de suffrages obtenus
Sandra Ferrari	47
Serge Tichkiewitch	25
Alexandre Gennaro	1

14^e vice-présidence : est enregistrée la candidature de Jean-Maurice Venturini.

14 ^e vice-présidence - 1 ^{er} tour de scrutin
Présents et pouvoirs : 79 Votants : 74

Suffrages exprimés : 57 Votes blancs : 17 Votes nuls : 0 Abstentions : 5 Majorité absolue : 29	
	Nombre de suffrages obtenus
Jean-Maurice Venturini	41
Alexandre Gennaro	4
Christelle Favetta Sieyes	2
Christophe Richel	2
Corine Wolff	2
Martin Noblecourt	1
Christian Berthomier	1
Aloïs Chassot	1
Jean-Pierre Fresso	1
Hélène Jacquemin	1
Laïla Karoui	1

Vu les articles L. 2122-4, L. 2122-7-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et des autres membres du Bureau annexé au présent acte,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil communautaire **proclame et déclare installés** :

- Luc Berthoud, 1^e vice-président de Grand Chambéry,
- Cécile Trahand, 2^e vice-présidente de Grand Chambéry,
- Franck Morat, 3^e vice-président de Grand Chambéry,
- Marie Bénévisse, 4^e vice-présidente de Grand Chambéry,
- Alain Caraco, 5^e vice-président de Grand Chambéry,
- Christophe Pierret, 6^e vice-président de Grand Chambéry,
- Pierre Brun, 7^e vice-président de Grand Chambéry,
- Daniel Rochaix, 8^e vice-président de Grand Chambéry,
- Jean-Benoît Cerino, 9^e vice-président de Grand Chambéry,
- Isabelle Dunod, 10^e vice-présidente de Grand Chambéry,
- Michel Dyon, 11^e vice-président de Grand Chambéry,
- Jean-Marc Léoutre, 12^e vice-président de Grand Chambéry,
- Sandra Ferrari, 13^e vice-présidente de Grand Chambéry,
- Jean-Maurice Venturini, 14^e vice-président de Grand Chambéry.

6 - Détermination du nombre de membres du Bureau

Rapport **reporté**.

7 - Recours au vote électronique pour les opérations relatives à l'élection des membres du Bureau

Rapport **reporté**.

8 - Election des membres du Bureau de Grand Chambéry

Rapport reporté.

9 - Délégations de compétences du Conseil communautaire au Bureau et au président

Abrogation de la délibération n° 002-22 C

Thierry Repentin, président, rappelle que l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales prévoit que le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le Bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil communautaire, à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure liée à la non-inscription au budget d'une dépense obligatoire,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Par délibération n° 002-22 C du 3 février 2022, le Conseil communautaire a délégué un certain nombre de ses compétences au Bureau, au président et, par délégation de fonctions de ce dernier, aux vice-présidents.

A l'occasion du renouvellement du Bureau et de l'exécutif, il est proposé d'actualiser ces délégations en apportant quelques ajustements par rapport à la délibération n° 002-22 C pour permettre une plus grande réactivité dans la prise des décisions ou un fonctionnement plus fluide des instances. Ces modifications sont les suivantes :

- donner délégation au président pour les demandes d'autorisations relatives à la vidéoprotection,
- donner délégation au président en matière de médiation volontaire ou judiciaire,
- préciser que la délégation en matière de commande publique concerne également les achats par l'intermédiaire d'une centrale d'achat,
- donner délégation au président pour résilier, déclarer infructueux ou sans suite un accord-cadre ou marché public,
- conformément à la délibération n° 190-22 C relatives aux prestations effectuées par le service des eaux, donner délégation au président pour l'attribution de subventions pour la rénovation des branchements en plomb.

Les compétences du Conseil communautaire déjà déléguées ou qu'il est proposé de déléguer sont les suivantes :

	Délégations au <u>Bureau</u> : prise de toute décision dans les matières définies ci-dessous	Délégations au <u>président</u> : prise de toute décision dans les matières définies ci-dessous
Gestion courante	Conventions de mise à disposition de service et tout type de conventions ayant pour objet de mutualiser les moyens de fonctionnement, à l'exclusion des conventions relatives aux services communs et des conventions de mise à disposition individuelle d'agents Demandes de subventions émises par la Communauté d'agglomération	Saisine de la commission consultative des services publics locaux Définition des horaires et périodes d'ouverture au public des services de la Communauté d'agglomération Indemnités à verser et travaux à réaliser pour réparation d'un préjudice subi d'un montant inférieur à 10 000 €

	Indemnités à verser et travaux à réaliser pour réparation d'un préjudice subi d'un montant supérieur ou égal à 10 000 €	Attribution d'aides au titre du dispositif local complémentaire au fonds Région unie ou de tout autre dispositif s'y substituant
Action contentieuse	Protocoles transactionnels	Action en justice pour défendre la Communauté d'agglomération ou pour intenter une action, devant les juridictions judiciaires et administratives en référé, en première instance, en appel ou en cassation, Médiation volontaire ou judiciaire Demandes d'autorisation relatives à la vidéoprotection
Action foncière et gestion du domaine	Fixation du montant des offres proposées dans le cadre d'une procédure d'expropriation Conventions d'occupation du domaine public Conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles, à l'exclusion des procès-verbaux de mise à disposition de biens dans le cadre d'un transfert de compétence Baux Cession des certificats d'économie d'énergie de tout montant Cession des biens meubles comprise entre 10 000 € HT et 500 000 € HT Acquisition et cession des biens immeubles comprises entre 10 000 € HT et 500 000 € HT, et servitudes y afférentes Conventions de portage foncier par l'Etablissement public foncier local pour les acquisitions et cessions inférieures à 500 000 € HT	Conventions d'occupation des locaux situés chemin de la Digue à Cognin Cession et destruction des biens meubles inférieures à 10 000 € HT Acquisition et cession des biens immeubles inférieures à 10 000 € HT, et servitudes y afférentes Dépôt des dossiers de déclaration préalable, de demande de permis de construire, de permis d'aménager et de permis de démolir, de demande d'autorisation de travaux et de demande d'autorisation de défrichement Servitudes, notamment à des fins de passage ou de travaux Quel que soit le montant des biens à acquérir : - d'une part, exercice des droits de préemption et droits de priorité dont la Communauté d'agglomération est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme - d'autre part, délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien Détermination du montant de la participation de la Communauté d'agglomération aux frais de locatif des manifestations organisées au parc événementiel portées par des acteurs locaux
Marchés publics et autres contrats	Accords-cadres et marchés publics lancés par la Communauté d'agglomération ou par l'intermédiaire d'une centrale d'achats, d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT, et leurs avenants	Accords-cadres et marchés publics lancés par la Communauté d'agglomération ou par l'intermédiaire d'une centrale d'achats, d'un montant inférieur à 215 000 € HT et leurs avenants

	Tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux, de prestations de services et à la livraison de fournitures, et notamment groupement de commandes, maîtrise d'ouvrage, délégation de maîtrise d'ouvrage, financement, à l'exclusion des documents cadres et d'orientations et des conventions dites de projet en matière d'aménagement	Résiliation, déclaration d'infructuosité ou sans suite d'un marché public ou accord-cadre, quel que soit son montant
Finances	Dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges Garanties d'emprunt	Régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté d'agglomération, à l'exclusion des régies à autonomie financière En matière d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts, les opérations de marché telles que les contrats de couverture de risques de taux d'intérêt et de change sont précisées par une délégation annuelle spécifique La contractualisation des emprunts à court, moyen et long terme destinés au financement des investissements prévus par le budget, ainsi que la passation à cet effet des actes nécessaires, sont précisées par une délégation annuelle spécifique Réaménagement de la dette (remboursement anticipé, renégociation contractuelle) Approbation ou reconduction de contrats avec un organisme bancaire portant sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie Gestion et suivi des avances de trésorerie non budgétaires entre les budgets de la Communauté d'agglomération
Ressources humaines	Définition des ratios d'avancement Modification du tableau des effectifs, à l'exclusion des créations et des suppressions de poste nettes Principes et modalités de mise en œuvre du régime indemnitaire	Conventions de mise à disposition individuelles d'agents
Politique de la ville	Conventions conclues pour la mise en œuvre de la politique de la ville, à l'exclusion des documents cadres et d'orientations	Soutien financier aux associations au titre du fonds de participation des habitants Attribution des aides accordées au titre du relogement dans le cadre des projets de renouvellement urbain de Chambéry

Emploi, insertion et économie sociale et solidaire	Conventions conclues pour la mise en œuvre de la compétence emploi, insertion et économie sociale et solidaire, à l'exclusion des documents cadres et d'orientations	
Accueil des gens du voyage		Contrats d'occupation conclus avec les familles occupant des aires d'accueil et de grand passage ainsi que des terrains familiaux et provisoires, après concertation de la commune et accord du maire Dérogations à la durée de stationnement sur les aires d'accueil prévues par le règlement intérieur des aires
Habitat	Conventions conclues pour la mise en œuvre du volet habitat du PLUi HD Conventions globales d'objectifs avec les principaux organismes de logement social	Avenants annuels aux conventions conclues pour la délégation des aides à la pierre de l'Etat portant définition de l'enveloppe financière Programme d'actions pour le parc privé de logements Règlement des interventions financières définies dans le cadre du volet habitat du PLUi HD déclinant les conditions d'éligibilité et de paiement des dossiers Attribution, retrait et annulation d'agréments et de financements pour le compte de l'Etat dans le cadre de la délégation des aides à la pierre Agrément, attribution, retrait et annulation de financements pour le soutien au logement locatif social Conventions d'opération pour la réalisation d'accession abordable dans les opérations Attribution, retrait et annulation de financements pour le soutien à l'habitat privé Attribution, retrait et annulation de financements pour le soutien aux programmes d'accession sociale à la propriété et d'accession abordable à la propriété Attribution, retrait et annulation de financements pour le compte de la Région et de l'ADEME dans le cadre d'aides déléguées Conventions d'opération pour la prime aggro logement ou tout autre dispositif s'y substituant

Mobilité		Contrats de location de tout matériel, dont le matériel roulant, pour faire face à des difficultés exceptionnelles d'exploitation des services de mobilité Conventions de mise à disposition de biens meubles ou immeubles nécessaires au fonctionnement des services de mobilité Modification de la composition du comité des partenaires
Développement durable		Attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre du contrat territorial de développement des énergies renouvelables thermiques et du contrat de chaleur renouvelable Attribution du bonus au titre du fonds air/bois
Eau et assainissement		Attribution de subventions pour la rénovation des branchements en plomb

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Décision : *Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **abroge** la délibération n° 002-22 C du 3 février 2022,
- **délègue** au Bureau, pour la durée de son mandat, les compétences définies ci-dessus,
- **délègue** au président, pour la durée de son mandat, les compétences définies ci-dessus, celui-ci pouvant les subdéléguer aux vice-présidents,
- **précise** qu'en cas d'empêchement du président, ce dernier est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un vice-président dans l'ordre des nominations, notamment pour l'application de l'article 3,
- **précise** que le Conseil communautaire sera informé, à chacune de ses séances, des décisions adoptées par le Bureau, le président et les vice-présidents,
- **précise** que les décisions prises par le Bureau, le président et les vice-présidents seront soumises aux mêmes formalités obligatoires que les délibérations du Conseil communautaire.

Thierry Repentin salue la qualité des échanges de ce soir qui reflètent une assemblée responsable ayant choisi son nouvel exécutif dans le respect des uns et des autres.

Le président clôt la séance à 22h45.

Le secrétaire de séance,
Arthur Boix-Neveu

Le président,
Thierry Repentin

